Conseil intercommunal

Procès-verbal De la séance du 4 octobre 2023 à 18h00 À la salle du Conseil communal de Lausanne Place de la Palud 2 - Lausanne

Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Communications de la présidente
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2023
- 4. Assermentation des délégués et délégués suppléants non encore assermentés
- 5. Election d'un membre de la Commission de gestion
- 6. Préavis N° 8 / 2021-2026 Budget de fonctionnement de l'exercice 2024
- 7. Préavis N° 9 / 2021-2026 Adhésion de la Commune de Lutry à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
- 8. Réponse à l'interpellation de Mme Caroline Devallonné Dinbali déposée le 3 mai 2023
- 9. Motion, postulat, interpellation
- 10. Divers

1. Appel

La présidente ouvre la séance en saluant les membres présents et procède à l'appel.

17 délégué·e·s et 2 suppléant·e·s sont présent·e·s, le quorum est atteint. 20 personnes se sont excusées (délégué·e·s et suppléant·e·s ad hoc) + 7 absents. La majorité est à 10 voix.

2. Communications de la présidente

L'ordre du jour n'appelant pas de remarques particulières, il est passé au point 3 de celui-ci.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2023

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

4. Assermentation des nouveaux elles déléguées et déléguées suppléantes du CIT

Ont prêté serment, conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956 :

	<u>Délégué·e·s</u>			<u>Suppléant·e·s</u>			
	Nom	Prénom		Nom	Prénom	Titre	Localité
1	Conscience	Pierre				CC	Lausanne
2				Jaton	Nathalie	CM	Crissier

Doivent encore être assermenté·e·s :

	<u>Délégué·e·s</u>			<u>Suppléant·e·s</u>				
	Nom	Prénom		Nom	Prénom	Titre	Localité	
1				Greiner	Nathalie	М	Belmont/Lsne	
2				Chapuisat	Pierre-Albert	CC	Ecublens	
3	Company	Xavier				М	Lausanne	
4				Moeschler	Emilie	М	Lausanne	
5				Maillard	Mathilde	CC	Lausanne	
6				Fahmy	Olivia	CC	Lausanne	
7				Timofte	Anaïs	CC	Lausanne	

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES TAXIS DU 4 octobre 2023

8		Parolini-Sutter	Eliane	CC	Le Mont/Lsne
9		Khelidj	Mohammed	CC	Paudex
10		Cordeiro	André	CC	Renens

5. Election d'un membre de la commission de gestion

La présidente annonce la démission d'un commissaire, M. Damien Canard. M. Amblet Olivier se porte candidat et est élu à l'unanimité.

6. Préavis N° 8 / 2021-2026 - Budget de fonctionnement de l'exercice 2024

La présidente ouvre la discussion.

- M. Philippe Lenoir souhaite savoir pourquoi la contribution de Lutry n'est pas prise en compte dans l'élaboration du budget.
- M. Hildbrand indique que l'établissement du budget a été établi dans le courant du mois d'août et qu'à cette période les discussions avec Lutry n'étaient pas terminées. En outre, et à ce jour, le Conseil communal de Lutry ne s'est pas déterminé sur l'adhésion à l'Association. Ainsi, il a été fait le choix de soumettre un budget « prudent » sans prendre en compte cette adhésion.

Mme Kuonen demande si la subvention accordée aux polices est prévue pour des événements particuliers.

M. Hildbrand rappelle que les demandes pour accroître les contrôles et dénoncer les VTC qui ne respectent les règles sont récurrentes. Ainsi, cette subvention doit être perçue comme une moyen d'intégrer les autres polices afin d'accroître ces contrôles et faire respecter notre règlementation.

Décision

La parole n'étant plus demandée, le préavis N° 8 / 2021-2026 – Budget de fonctionnement 2024 est approuvé à l'unanimité.

7. Préavis N° 9 / 2021-2026 – Adhésion de la Commune de Lutry à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

La présidente ouvre la discussion.

- M. Lenoir demande qu'elle est la date prévue pour l'entrée formelle de Lutry au sein de l'Association.
- M. Hildbrand explique qu'il est nécessaire de prendre en compte le délai de référendum une fois que l'adhésion sera validée par les autorités cantonales compétentes. Une entrée au 1^{er} janvier 2024 serait idéale.
- M. Amblet demande s'il y a beaucoup de communes qui ne sont pas membres.
- M. Hildbrand indique qu'il y a historiquement des communes qui n'ont pas voulu adhérer à l'Association et bénéficient d'un statut d'enclave. A ce jour, la loi cantonale impose d'avoir une réglementation si elle souhaite offrir un service de taxis, ce qui peut potentiellement représenter une charge administrative conséquente. En outre, il informe qu'il y a des contacts réguliers avec l'Association sécurité Riviera (ASR) Nyon Gland et Yverdon.

Décision

La parole n'étant plus demandée, le préavis N° 9 / 2021-2026 – Adhésion de la Commune de Lutry à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis est approuvé à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES TAXIS DU 4 octobre 2023

8. Réponse à l'interpellation de Mme Caroline Devallonné Dinbali déposée le 3 mai 2023

En préambule, M. Hildbrand fait mention d'une coquille dans les chiffres.

Mme Devallonné-Dinbali remercie pour la réponse reçue à son interpellation. A la lecture de la réponse, elle constate que la concurrence n'est pas la même en journée que durant la nuit. Elle se demande dès lors s'il ne serait pas envisageable de prévoir des contrôles ciblés dans des lieux prédéfinis afin d'en améliorer l'efficience. Elle s'interroge également sur la question des bombonnes, respectivement de leur usage au sein de la profession.

Elle dépose ainsi la résolution suivante :

« Le conseil intercommunal des taxis souhaite que le Comité de direction évalue la possibilité d'augmenter les contrôles nocturnes, par exemple, par des interventions planifiées et ciblées dans les lieux et aux horaires qui posent problème, par la Brigade des taxis et/ou par la PML, afin de renforcer une mise en concurrence loyale, notamment en garantissant aux seuls taxis, l'usage accru du domaine public ainsi que l'utilisation des lumineux « taxi ».

M. Hildbrand indique que la question de l'utilisation des bombonnes est régie par le règlement d'application de la loi cantonale, soit le règlement sur le transport de personnes à titre professionnel (RTTP). Une demande de modification a été adressée au canton pour remédier à cette situation. Or, l'autorité compétente considère que cette question doit être traitée au niveau communal. Ainsi et en étroite collaboration avec l'Association sécurité Riviera (ASR), une modification des prescriptions d'application du règlement intercommunal sur le service des taxis (PARIT) a été faite et nous sommes dans l'attente de l'approbation desdites modifications.

Pour ce qui concerne les possibilités d'organiser des contrôles ciblés, M. Hilbdrand indique que l'objectif est de faire d'avantage de contrôles. Ainsi, il informe qu'il ne s'oppose pas à la résolution proposée par Mme Caroline Devallonné Dinbali.

Décision

La prise ne considération de la résolution est acceptée par 11 oui, 5 votes contre et 3 abstentions.

9. Motion, postulat, interpellation

RAS

10 Divers

Mme Kuonen estime que la présence des suppléants lors des séances n'est pas inutile car cela leur permet de suivre les discussions. Ceci étant précisé, elle fait part des inquiétudes des chauffeurs par rapport au passage des véhicules électriques d'ici au 1^{er} juillet 2025. Elle demande s'il y aurait une possibilité de leur apporter une aide.

M. Hildbrand rappelle que la circulation routière est une des principales causes à effet de serre. Les taxis sont un des leviers intéressants de lutte contre cet effet de serre. Il rappelle également que l'Association a été leader en suisse, lorsque le passage à zéro émission de CO² a été accepté à l'unanimité par ce Conseil. Il rappelle également qu'un délai de 5 ans a été mis à la disposition de la profession pour ceux qui possèdent encore un véhicule traditionnel acquis avant la décision de changement obligatoire pour un véhicule électrique, afin que la transition puisse se faire dans de bonnes conditions. Ce délai a été fixé sur la base de statistiques de durée d'utilisation des véhicules de manière générale. En outre, des allégements en lien avec la réglementation ont été réalisés afin de permettre, notamment, aux chauffeurs de louer des véhicules. Des contacts ont également été pris avec les Services industriels de Lausanne pour simplifier les procédures d'installations des bornes. Un courrier a été adressé à la profession afin de les informer et leur indiquer la procédure à suivre.

Pour conclure, il indique que le Comité de direction regardera si une aide financière pourra éventuellement être octroyée.

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES TAXIS DU 4 octobre 2023

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 19h02 en remerciant les membres de leur participation.

Hors Assemblée

La prochaine séance du Conseil intercommunal des taxis a été fixée à la date suivante :

Mercredi 22 mai 2024 à 18h00, au même endroit.

Pour le conseil intercommunal :

La présidente

La secrétaire

Lydia Masmejan

Cindy Felley